T_{T+}

article suivant

Un préfet demande une liste aux...

Les associations refusent de cautionner un tri des migrants

Gérard Collomb a présenté un dispositif pour sortir les sans-papiers des centres d'hébergement d'urgence

e fossé se creuse un peu plus chaque jour entre le gouvernement et les associations qui viennent en aide aux étrangers. Vendredi 8 décembre, les présidents des structures les plus représentatives de l'hébergement d'urgence, de la Fédération des acteurs de la solidarité (ex-FNARS) à Emmaüs Solidarité et International, en passant par le -Secours catholique, ont claqué la porte du ministère de l'intérieur. Gérard Collomb les avait convoqués pour leur présenter son " projet de lancement d'un examen des situations adminis-tratives dans l'hébergement d'urgence de droit commun ", ces foyers ou hôtels accueillent pour quelques nuits ou de façon plus pérenne les gens à la rue, qu'ils soient français ou étrangers.

Dorénavant, donc, des équipes "constituées d'agents des préfectures et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ",selon un communiqué du ministère,se rendront dans ces structures d'accueil. Elles seront chargées de "s'y entretenir avec les personnes pour clarifier leur droit au séjour et les orienter vers des dispositifs adaptés à leur situation : orientation vers le dispositif national d'accueil pour demandeurs d'asile, accès au logement, régularisation au cas par cas pour les personnes en remplissant les conditions, proposition de retour pour les déboutés - du droit d'asile - ".

C'est sur cette dernière catégorie, celle des étrangers sans papiers, que les associations et le gouvernement s'opposent. Les premières estiment que "le renforcement des mesures de contrôle des personnes dans les lieux d'hébergement va précariser "ces personnes déjà vulnérables et les dissuader d'y venir. Ce qui aboutira, selon elles, à "la reconstitution de squats et campements indignes ".

Pour le monde associatif, le ministre de l'intérieur a franchi une ligne rouge vendredi en touchant à l'inconditionnalité de l'accueil dans le dispositif d'urgence. D'après le code de l'action sociale et des familles, en effet, " toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ". La vingtaine d'asso-ciations, qui a signé au

RÉTENTION DES " DUBLINÉS " : LA LOI INQUIÈTE

L'Assemblée nationale a adopté jeudi 7 décembre une proposition de loi (LR, Les Constructifs) permettant de placer en rétention administrative des migrants ayant laissé leurs empreintes ailleurs en Europe avant d'arriver en France. Pour le -Défenseur des droits, Jacques Toubon, ce texte est " un tournant politique -déplorable en termes de respect des droits ". C'est " la première fois que la France décide de mettre en œuvre dans sa législation les mesures les plus restrictives du règlement européen ", a-t-il ajouté dans un -communiqué, en déplorant " un changement total de philosophie " puisque -pourront bientôt être enfermés des demandeurs d'asile " en -l'absence de toute décision -d'éloignement et sans que cet éloignement ne soit -vraisemblablement possible ".

De son côté, le ministre de -l'intérieur, Gérard Collomb, s'est félicité " de la proposition de loi permettant une bonne application du régime d'asile européen ". A ses yeux, " ce vote témoigne d'un large consensus quant au besoin d'une application efficace du règlement Dublin ".

[-] fermer

sortir du ministère un communiqué de -défiance vis-à-vis de Gérard -Collomb, a rappelé combien elle tientà "ce principe qui constitue l'ADN des associations de lutte contre l'exclusion "et est "un marqueur fort des valeurs de solidarité et républicaines de notre pays ".

De son côté, le gouvernement d'Edouard Philippe a fait du renvoi et de la dissuasion migratoire une de ses priorités. Une circulaire aux préfets du ministre de l'intérieur du 20 novembre mettait une nouvelle fois la pression sur ce point. Pourtant, les associations, qui ont une connaissance fine du terrain et des publics, doutent fortement de la capacité de l'Etat d'arriver à ses fins. "Nous savons très bien qu'une bonne partie de ces personnes ne peuvent pas être renvoyées vers leur pays d'origine ", a observé l'exgrand patron Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), à la sortie du ministère. Concernant le dispositif présenté vendredi, il a ajouté : "Les centres d'hébergement ne doivent

1 sur 2 11/12/2017 à 14:53

s'associer en rien à ces démarches policières et nous le demanderons à nos adhérents."

Demande de régularisation

Pour rassurer, le ministère a ajouté à son communiqué que les équipes mobiles " ne comprendront pas de forces de l'ordre, et ne seront donc pas chargées de procéder à des interpellations dans les lieux d'hébergement " et qu'" une attention particulière sera accordée en période hivernale pour éviter toute remise à la rue ". Ce qui, en creux, signifie que les familles non expulsables seront effectivement remises en dehors de toute structure... le reste de l'année. Et, comme s'en inquiète un haut fonctionnaire sous couvert d'anonymat, " il n'y a pas vraiment de dispositif prévu pour loger les sans-papiers une fois hors de l'hébergement d'urgence ".

En fait, l'Etat a besoin de places dans son dispositif d'accueil des sans-abri qui explose avant même l'arrivée des grands froids en dépit de ses 125 000 places. Alors que, en 2015, le Samusocial de Paris répondait à trois demandes sur quatre émanant de familles, il n'en satisfait plus qu'une sur quatre en 2017. -Conséquence : 500 enfants dorment chaque nuit à la rue. Et si le nombre des sans-papiers varie d'un département à l'autre, il est souvent élevé, tant il est difficile de s'intégrer sans avoir de titre de séjour.

Prônant le pragmatisme, les associations avaient demandé dans un courrier au chef de l'Etat le mardi 14 novembre que soient -régularisés les sans-papiers qui ne peuvent être renvoyés pour une raison juridique, mais vivent depuis des années dans les hôtels sociaux. Une demande qu'avait aussi faite, à son heure, la maire de Paris, Anne Hidalgo... Mais ce point ne figure pas au menu.

Maryline Baumard

© Le Monde

article précédent

article suivant

Lafarge en Syrie : la chute de l'ex-PDG...

Un préfet demande une liste aux...

2 sur 2 11/12/2017 à 14:53